



TRACT AUX SALAIRES DU CNO

Saint Denis, le 11/03/26

LA CGT aux côtés du COLLECTIF de salariés du CNO

LE SITE DE SAINT-DENIS N'EST PAS ADAPTÉ À NOS MÉTIERS

Le 18 février dernier, nous étions en Demande de Concertation Immédiate (DCI) pour tirer la sonnette d'alarme. Nous l'avons dit haut et fort :

LE SITE DE SAINT-DENIS N'EST PAS ADAPTÉ AUX SALAIRES EN HORAIRES DÉCALÉS.

Depuis des mois, la CGT fait remonter les inquiétudes des salariés. Face à une direction qui avance en rangs serrés sans écouter, la CGT a décidé d'agir collectivement.

Nous avons pris note de la présence de la direction lors de cette réunion, ainsi que de son écoute sur nos différentes revendications. Cependant, les salariés expriment une forte déception quant au fond des réponses apportées. Les interlocuteurs présents ne semblaient pas disposer de la marge de manœuvre, des moyens, ni de la vision nécessaires pour répondre concrètement à nos attentes. Ce décalage entre les échanges et les décisions effectives interroge les salariés sur la réelle considération accordée à leurs préoccupations.

CE QUE LA DIRECTION REpond, SOUS COUVERT DE "CONCERTATION" :

- **LES TRANSPORTS** : Aucune solution miracle sur la ligne D. Le "covoiturage" est conseillé, et les taxis seront une variable d'ajustement gérée par une future consigne. Rien de stable, rien de sécurisé pour les prises et fins de service.
- **LES RPS (Risques Psychosociaux)** : La direction propose de mesurer l'impact, mais, après le déménagement. C'est inacceptable ! **Le stress et l'inquiétude, c'est MAINTENANT** pour les salariés. Nous exigeons l'avis du médecin du travail **AVANT** le transfert, comme le prévoit le code du travail.

NOS REVENDEICATIONS :

Rémunération et reconnaissance :

- **Taux B pour tous** les agents concernés par l'allongement du temps de parcours, et pas seulement une poignée choisie.
- **Indemnité compensatrice** de 20€ par jour pour le temps « personnel » perdu dans les transports.
- Prise en charge du **Pass Navigo à 100% pendant 4 ans**.
- **Positions de rémunération hors compte** pour le plateau opérationnel.
- Une **indemnité exceptionnelle** de 2500€ pour ce déménagement contraint. (La CGT précise : il s'agit d'une indemnité liée à la perturbation de la vie de salariés, pas d'une prime au mérite !)

Organisation du travail :

- Adaptation des horaires de service aux besoins de la majorité : **06h15 - 14h - 21h45**. (qui devrait être traité en CSSCT).
- Un vrai plan de formation et des entretiens carrières pour anticiper l'avenir.

LE 23 MARS SERA UNE DATE CLÉ

La direction a promis de rendre ses décisions, notamment sur le volet financier et de communiquer le :
23 mars 2026.

La Direction dit faire un "benchmark" de ce qui s'est fait par le passé. Mais les salariés demandent à l'entreprise d'**INNOVER** ! Les conditions de travail ne cessent de se dégrader et en conséquences les vies aussi. Il est temps que les réponses soient à la hauteur de l'engagement des salariés.

QUEL QUE SOIT LE VERDICT, NOUS AGIRONS !

- **Si les réponses sont à la hauteur** : La CGT veillera à ce que les promesses soient inscrites noir sur blanc et tenues.
- **Si les réponses sont insuffisantes** : Nous ne nous arrêterons pas là. Cette DCI n'est qu'une première étape. **Nous devons ensemble décider de la suite.**

Nous proposons d'ores et déjà :

- Une **communication** dès le 23 mars au soir pour faire un retour immédiat à tou-te-s.
- Une **consultation générale des salariés du CNO** dans la foulée pour décider de la suite du mouvement et de nouvelles actions.

La direction a jusqu'au 23 mars pour prouver qu'elle respecte les salariés du CNO.

La CGT sera là pour le lui rappeler.

Le 23 mars, nos yeux seront rivés sur les réponses de la Direction.

Nos décisions, elles, dépendront de leur contenu.

RESTONS MOBILISÉS ENSEMBLE !